



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mardi 8 décembre 2020 à 20 h.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Michel Gosselin
Siège no 2 Monsieur Marc Grenier
Siège no 4 Madame Myrienne Poulin
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège no 6 Madame France Bégin

Monsieur Pier-Luc Gilbert, conseiller au siège numéro 3, est absent.

Ladite séance ordinaire est diffusée, en direct, sur la page Facebook de la municipalité.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

Madame Edith Quirion, directrice générale / sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes à l'écoute.

2. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

124304-12-2020 **CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 4 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui autorise les membres du conseil à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT que selon l'arrêté numéro 2020-097, daté du 1^{er} décembre 2020, pour les territoires en zone rouge, toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos. »

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

124305-12-2020 Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 13 : Autres items :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LÉGISLATION

4. DÉPÔT : RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2020 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION
5. DÉPÔT : PROJET DE RÈGLEMENT 602-2020 ANNULANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 589-2019 PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX
6. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

FINANCES

7. DÉCOHÉSIONNEMENT ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX RANG 9 NORD ET LAC-AUX-CYGNES - # 2 :
 - 7.1 RETENUE POUR PAVAGE
 - 7.2 DEMANDE DE PAIEMENT
8. DEMANDE D'ANNULATION D'INTÉRÊTS : 120-A, RUE LAFLAMME

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9. AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL : VENTE DES TERRAINS – PRIX

TRAVAUX PUBLICS



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

10. ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX :

10.1 RÉFECTION D'UNE CANALISATION DE COUTURE EXPRESSWAY (PARC INDUSTRIEL)

10.2 DÉCOHÉSIONNEMENT ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX RANG 9NORD ET LAC-AUX-CYGNES

LOISIR – SÉCURITÉ PUBLIQUE – SÉCURITÉ CIVILE

11. OUVERTURE DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

12. FABRIQUE NOTRE-DAME-DES-AMÉRIQUES : AUGMENTATION DU COÛT DU LOYER POUR LE PRESBYTÈRE – SOCIÉTÉ HISTORIQUE

13. AUTRES ITEMS

- SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : MANTEAU D'HIVER AVEC BANDES RÉFLÉCHISSANTES
- ÉCLAIRAGE PUBLIC - HYDRO-QUÉBEC : RANG BINET VIS-À-VIS DE LA SP3
- DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS SUR LES ROUTES DU MTQ AVEC LA SOUFFLEUSE – SURVEILLANCE
- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE LECTURE – JEUNESSE, DANS UNE BIBLIOTHÈQUE OU UNE SALLE MUNICIPALE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

4. DÉPÔT : PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2020 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION

124306-12-2020 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer et de présenter le projet de règlement numéro 601-2020, remis préalablement aux membres du conseil, et mentionne que l'objet est de fixer les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2021 et de déterminer les modalités de perception de ces derniers.

5. DÉPÔT : PROJET DE RÈGLEMENT 602-2020 ANNULANT ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 589-2019 PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

124307-12-2020 Il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer et de présenter le projet de règlement numéro 602-2020, remis préalablement aux membres du conseil, et mentionne que l'objet est d'annuler et de remplacer le règlement numéro 589-2019



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

permettant la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux.

6. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Comme exigé par la loi, Madame Edith Quirion, directrice générale / secrétaire-trésorière dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

- Eric Rouillard, maire ;
- Michel Gosselin, conseiller au siège numéro 1 ;
- Marc Grenier, conseiller au siège numéro 2 ;
- Pier-Luc Gilbert, conseiller au siège numéro 3 ;
- Myrienne Poulin, conseillère au siège numéro 4 ;
- Jonathan Pépin, conseiller au siège numéro 5 ;
- France Bégin, conseillère au siège numéro 6.

7. DÉCOHÉSIONNEMENT ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX RANG 9 NORD ET LAC-AUX-CYGNES - #2

7.1 RETENUE POUR PAVAGE

124308-12-2020 **Considérant** que suite aux travaux de décohesionnement et de remplacement de ponceaux dans le rang 9 Nord et Lac-aux-Cygnés, les élus sont insatisfaits du confort au roulement ;

Considérant que l'ingénieur au dossier explique qu'il est rare que le confort au roulement soit parfait avec une couche de pavage unique et qu'avec le temps la situation devrait s'améliorer;

Considérant que selon lui, la retenue de vingt-six mille dollars (26 000 \$) prévue au contrat est suffisante, en cas, de demande de reprise des travaux;

Considérant que toujours selon l'ingénieur, les imperfections remarquées au pavage sont plus causées par le type de travaux demandé à l'entrepreneur plutôt qu'à une déficience;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas libérer les retenues d'un montant de cinquante-trois mille six cent dix dollars et vingt sous (53 610,20 \$) malgré les recommandations formulées par l'ingénieur au dossier.

7.2 DEMANDE DE PAIEMENT

124309-12-2020 **Considérant** que la compagnie Giroux et Lessard demande le paiement numéro 2 pour le projet de décohesionnement et de remplacement de ponceaux dans le rang 9 Nord et rang 9 Lac-aux-Cygnés ;

Considérant que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan recommande le paiement;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement numéro 2 à la compagnie Giroux et Lessard Ltée d'un montant de trois cent vingt-trois mille cent trente-sept dollars et cinquante-deux sous (323 137,52 \$), taxes incluses



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

pour le projet de décohésionnement et remplacement de ponceaux dans le rang 9 Nord et rang 9 Lac-aux-Cygnés.

N° de résolution
ou annotation

8. DEMANDE D'ANNULATION D'INTÉRÊTS : 120-A, RUE LAFLAMME

124310-12-2020 **Considérant** que l'immeuble situé au 120-A, rue Laflamme a été vendu dernièrement;

Considérant que les nouveaux propriétaires n'ont pas fait suivre leur courrier, suite à leur changement d'adresse, occasionnant un retard de paiement et le calcul d'intérêts ;

Considérant qu'ils demandent l'annulation des intérêts d'un montant de 8,71 \$ en date du 3 décembre 2020;

Considérant qu'en vertu de la loi, une municipalité ne peut annuler des intérêts;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la demande des nouveaux propriétaires eu égard à l'annulation des intérêts mentionnés en préambule.

9. AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL : VENTE DES TERRAINS – PRIX

124311-12-2020 **Considérant** que quelques étapes sont à franchir avant de procéder à la vente de terrains de l'agrandissement du parc industriel;

Considérant que les élus jugent opportun de fixer les prix des terrains en vue de la promotion pour leur vente ;

Considérant qu'en vertu des coûts connus et à venir, un prix de 0,30 \$ du pied carré serait juste ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fixer le prix au pied carré des terrains compris dans l'agrandissement du parc industriel (lot projeté 6 408 013) au prix de 0,30 \$ du pied carré.

10. ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX :

10.1 RÉFECTION D'UNE CANALISATION DE COUTURE EXPRESSWAY (PARC INDUSTRIEL)

124312-12-2020 **Considérant** que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan a procédé à l'acceptation provisoire des travaux de réfection de la canalisation de Couture Expressway (Parc Industriel) en date du 2 décembre 2020 incluant une liste de 3 déficiences à corriger au printemps 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Edith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le certificat de réception provisoire des travaux de réfection de la canalisation de Couture Expressway (Parc industriel).



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

**10.2 DÉCOHÉSIONNEMENT ET REMPLACEMENT DE
PONCEAUX RANG 9 NORD ET LAC-AUX-CYGNES**

124313-12-2020 **Considérant** que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan a procédé à l'acceptation provisoire des travaux de décohéssionnement et de remplacement de ponceaux dans le rang 9 Nord et Lac-aux-Cygnés en date du 3 décembre 2020 incluant une liste de 2 déficiences à corriger au printemps 2021 ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Edith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le certificat de réception provisoire des travaux de décohéssionnement et de remplacement de ponceaux dans le rang 9 Nord et Lac-aux-Cygnés.

11. OUVERTURE DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

124314-12-2020 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la confection et l'ouverture de la patinoire extérieure et le chalet des loisirs malgré les nombreuses mesures sanitaires à respecter en cette période de pandémie à la COVID-19; des affiches seront installées afin d'informer les utilisateurs des règles à observer; le personnel municipal en place assurera une surveillance, en cas, de blessure, ou de non-respect des règles par les utilisateurs; le restaurant du chalet de l'OTJ restera fermé pour cette saison; cette décision est sujette à changement advenant de nouvelles directives gouvernementales ou des difficultés majeures à faire respecter les règles sanitaires.

**12. FABRIQUE NOTRE-DAME-DES-AMÉRIQUES :
AUGMENTATION DU COÛT DU LOYER POUR LE
PRESBYTÈRE – SOCIÉTÉ HISTORIQUE**

124315-12-2020 **Considérant** que la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques a avisé le conseil municipal, par écrit, qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, le coût de location mensuel pour le loyer du presbytère servant à la Société Historique augmentera ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'augmentation du coût de location du loyer du presbytère pour la Société Historique d'un montant de vingt-cinq dollars (25 \$) par mois à compter du 1^{er} janvier 2021 et d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le nouveau bail.

13. AUTRES ITEMS

- **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : MANTEAU D'HIVER
AVEC BANDES RÉFLÉCHISSANTES**

Madame Myrienne Poulin, conseillère au siège numéro 4 déclare son intérêt sur ce point. Elle ne participe pas aux délibérations et n'exerce pas son droit de vote.

124316-12-2020 **Considérant** que le chef d'équipe des travaux publics demande pour une seconde fois au conseil municipal d'autoriser l'achat de manteau de couleur phosphorescente avec bandes réfléchissantes faisant office de dossard pour



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

accroître la visibilité des journaliers-opérateurs lors de travaux, le port du dossard est obligatoire ;

Considérant qu'en période hivernale, il serait préférable selon le service des travaux publics d'équiper les travailleurs de manteau de couleur phosphorescente avec bandes réfléchissantes faisant office de dossard;

Considérant que ce type de manteau se détaille à 135 \$ l'unité, taxes en sus et ne fait pas partie des équipements de sécurité fournis par l'employeur selon la convention collective;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de maintenir le statu quo soit ne pas donner suite à la demande formulée par le service des travaux publics et de maintenir les ententes intervenues lors des négociations de la convention collective.

- **ÉCLAIRAGE PUBLIC - HYDRO-QUÉBEC : RANG BINET
VIS-À-VIS DE LA SP3**

124317-12-2020 Il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'ajout d'une lumière de rue face à la SP3 dans le rang Binet; d'autoriser la directrice générale à signer les documents nécessaires auprès d'Hydro-Québec.

- **DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS SUR LES ROUTES DU
MTQ AVEC LA SOUFFLEUSE – SURVEILLANCE**

Ce point est annulé.

- **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : AMÉNAGEMENT D'UN
ESPACE DE LECTURE – JEUNESSE, DANS UNE
BIBLIOTHÈQUE OU UNE SALLE MUNICIPALE**

124318-12-2020 **Considérant** que dans le cadre du projet *Je lis, tu lis, on lit, en Beauce-Sartigan*, soutenu par la Mesure en persévérance scolaire, une aide financière est disponible pour aménager un espace de lecture pour les jeunes dans le local de la bibliothèque municipale;

Considérant que le comité de la bibliothèque en collaboration avec le service des loisirs et de la culture a comme projet d'acheter des coussins afin que les enfants puissent s'installer confortablement pendant les activités organisées à la bibliothèque;

Considérant que le projet est évalué à 2 368, 49 \$, taxes incluses dont 80 % serait couvert par ledit programme *Je lis, tu lis, on lit, en Beauce-Sartigan* et 20 % doit être payé par la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Samuel Duval, coordonnateur en loisir et culture à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Je lis, tu lis, on lit, en Beauce-Sartigan* pour le projet mentionné en préambule; que la municipalité de Saint-Benoît-Labre s'engage à couvrir le 20 % exigé soit la somme de quatre cent soixante-treize dollars et soixante-dix sous (473,70 \$); d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le protocole d'entente.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

N° de résolution
ou annotation

Aucune question ne fut déposée avant la séance et il n'y a aucune personne à l'écoute via le Web.

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

124319-12-2020 Il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 20 h 38.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Éric Rouillard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

ERIC ROUILLARD, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.